



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 63207

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire a propos des ravages causes par l'alcool, notamment chez les jeunes. En effet, une recente enquete realisee a la demande du comite francais d'education pour la sante demontrerait que 50 p 100 des jeunes de moins de quinze ans consomment de l'alcool occasionnellement. Plus alarmant, le pourcentage atteint 82 p 100 chez les dix-huit ans. En consequence, il lui demande si des dispositions d'ordre plus specifiquement preventives sont susceptibles d'etre prises rapidement afin de lutter plus efficacement encore contre le fleau qu'est l'alcoolisme.

Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre les mefaits de la consommation excessive d'alcool est depuis de nombreuses annees un des axes de la politique de sante publique. Cette lutte a ete un des points prioritaires developpes dans le plan de sante publique presente par le Gouvernement en 1990. Plusieurs mesures nouvelles ont ete mises en place dans le cadre de la loi du 10 janvier 1991 relative a la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. La plupart de ces mesures ont pour but une protection accrue des jeunes. En particulier les limitations de la publicite pour les boissons alcooliques ont pour but d'empecher une fausse valorisation de la consommation d'alcool aupres des jeunes par le biais des medias auxquels ils sont particulierement sensibles. En matiere de prevention, la campagne menee en 1991, poursuivie en 1992 « Tu t'es vu quand t'as bu » etait particulierement orientee vers les jeunes, en donnant une autre image de l'alcool. Il est certain que l'efficacite de ces actions ne peut etre evaluee a court terme quant a leur impact sur la consommation d'alcool par les jeunes. Elles doivent egalement etre accompagnees par des actions de terrain. De nombreuses actions sont conduites en milieu scolaire par les Comites departementaux de prevention de l'alcoolisme. La lutte contre l'alcoolisme et ses mefaits exige une action continue et perseverante et aucune mesure spectaculaire ne pourrait modifier durablement des comportements culturellement ancrés. Toutefois il faut constater que la diminution de la consommation d'alcool en France se poursuit. Il faut cependant rester vigilant a ce que cette diminution globale ne masque pas une modification des modes de consommation au detriment de sous-groupes de la population, notamment, les jeunes ou les plus demunis.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63207

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4881